



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien regroupant 5 aérogénérateurs et 1 poste de livraison situé sur la commune de Mont-Laurent présentée par la société Ferme éolienne du Mont Louis – 1, rue des Arquebusiers 67000 Strasbourg

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2018-641 du 15 novembre 2018, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 40 jours, du **lundi 10 décembre 2018 au vendredi 18 janvier 2019 inclus**. Ce parc éolien se compose de 5 aérogénérateurs et de 1 poste de livraison sur la commune de Mont-Laurent. La puissance totale maximale du parc sera de 15 MW pour une hauteur de mât des éoliennes de 99 m et une hauteur sommitale maximale (pale à la verticale) de 165m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. Christian NOEL, retraité de la gendarmerie, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Le projet sera implanté sur la commune de Mont-Laurent.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de l'autorité environnementale et une étude d'impact relatifs à cette enquête est consultable :

- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),
- sur un poste informatique en mairie de Mont-Laurent aux heures habituelles d'ouverture au public,
- sur support papier en mairie de Mont-Laurent aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (vendredi 18 janvier 2019 à 18h00), formuler ses observations et propositions :

- par voie électronique, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/ferme-eolienne-de-mont-louis/> et par courriel à l'adresse suivante : ferme-eolienne-de-mont-louis@democratie-active.fr. La taille des messages et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé à la même adresse.
- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur Mont-Louis – Mairie – Place de la Mairie – 08130 Mont-Laurent. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.
- directement sur le(s) registre(s) d'enquête à feuillets non-mobiles, côté(s) et paraphé(s) par le commissaire enquêteur en mairie de Mont-Laurent aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur, à la mairie de :

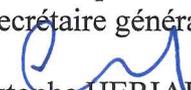
en mairie de Mont-Laurent (siège de l'enquête)	lundi 10 décembre 2018 de 09h00 à 12h00
	mardi 18 décembre 2018 de 17h00 à 19h00
	mercredi 09 janvier 2019 de 09h00 à 12h00
	samedi 12 janvier 2019 de 09h00 à 11h00
	vendredi 18 janvier 2019 de 15h00 à 18h00

Le rapport final et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la commune d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes sus-mentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Angéline MAHÉ, personne responsable du projet à l'adresse suivante : 32 rue de la Tuilerie - 37550 Saint-Avertin (angelina.mahe@volkswind.com) ou à la Préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales – 1, place de la Préfecture – BP60002 – 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 15 novembre 2018

le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général


Christophe HÉRIARD